

● Focus

36 Prix de thèse Véron & Associés « Contentieux des brevets d'invention » 3^e édition

Focus par La Rédaction



Le Prix de thèse Véron & Associés « Contentieux des brevets d'invention », 3^e édition, a été décerné ce jeudi 16 avril 2015 à Paris.

Le jury, composé des professeurs Jacques Azéma, Christian Le Stanc, Jérôme Passa, Frédéric Pollaud-Dulian, et Jacques Raynard, l'a attribué à **Monsieur Dominique Perdreau**, pour sa thèse « Le contentieux des brevets d'invention », sous la direction du professeur Jean-Pierre Clavier.

Le prix, d'un montant de 5 000 €, lui a été remis par Madame Sophie Darbois, conseiller à la chambre commerciale de la Cour de cassation.

Une mention spéciale a été attribuée à **Madame Linda Boudour**, pour sa thèse « La saisie-contrefaçon à l'aune des droits fondamentaux », sous la direction du professeur Michel Vivant.

Un chèque d'un montant de 1 000 €, lui a été remis par Monsieur Alain Girardet, conseiller à la 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation.

La revue Propriété industrielle a offert à chacun des candidats distingués un abonnement d'un an, remis par Monsieur Anton Kisyelyov, rédacteur en chef.

L'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) a également offert à chacun des candidats distingués un abonnement d'un an à la revue Propriétés intellectuelles, remis par Madame Solenne Fleytoux, rédactrice en chef.

Le Prix de thèse Véron & Associés « Contentieux des brevets d'invention » déjà décerné en 2008 et en 2012, a été institué par ce cabinet d'avocats spécialisé dans le contentieux des brevets d'invention.

Pierre Véron, l'un des associés du cabinet, a déclaré lors de la remise du prix : « Nous avons voulu, en créant ce prix, encourager la recherche juridique dans le domaine du contentieux des brevets d'invention et concourir au rayonnement de la pensée juridique française. Les thèses de grande qualité récompensées cette année sont au centre de cette préoccupation : celle du lauréat couvre

l'ensemble du sujet, celle distinguée par une mention spéciale aborde plus spécifiquement la saisie-contrefaçon, la « reine des preuves » dans notre contentieux, que l'Europe a prise pour modèle des législations nationales ».

Liste des thèses des cinq candidats 2015, par ordre alphabétique :

1. *Linda Boudour, La saisie-contrefaçon à l'aune des droits fondamentaux, dir. M. Vivant, soutenance le 10 décembre 2012.*
2. *Mathieu Dhenne, Technique et droit des brevets, dir. J.-Ch. Galloux (Paris II), soutenance le 20 novembre 2013.*
3. *Sébastien Drillon, La protection des logiciels par brevet d'invention, Contribution à l'étude du domaine de la brevetabilité, dir. Y. Reboul, soutenance le 17 septembre 2012.*
4. *Axelle Louis, L'évolution contemporaine de la notion de brevetabilité : étude en droit français et européen, dir. D. Velardocchio et J. Cayron, soutenance le 27 janvier 2014.*
5. *Dominique Perdreau, Le contentieux des brevets d'invention, dir. J.-P. Clavier, soutenance le 27 janvier 2014.*

Pour mémoire, lauréats des prix de thèse Véron & Associés 1^{re} édition, 2008 :

Laurence Brüning-Petit, Le contentieux judiciaire de la contrefaçon de brevet : Étude des systèmes juridiques français et allemand sous des aspects de droit communautaire et international.

Anne-Catherine Chiariny-Daudet, Le règlement judiciaire et arbitral des contentieux internationaux sur brevets d'invention : LexisNexis Litec, Collection FNDE Bibliothèque du droit de l'entreprise, 2006.

2^e édition, 2012 :

Emmanuel Py, L'annulation du brevet d'invention.

Caroline Rodà, Les conséquences civiles de la contrefaçon des droits de propriété industrielle (droits français, belge, luxembourgeois, allemand, anglais) : LexisNexis, 2012, coll. CEIPI, n° 58.